

Réponses du BDF aux question EDF en vue du High Political Forum, New York, 10-19 juillet

« Le HLPF est conçu pour aider les pays à maximiser et à suivre les progrès dans l'implémentation de l'Agenda 2030 de manière à ce que personne ne soit laissé derrière »

- **Ask yourself the following questions:**

- **Has your government referenced persons with disabilities in the document?**

- Oui, dans quelques passages
- Il y a aussi des références aux notions de handicap et d'accessibilité
- Le notion d'« inclusion » est régulièrement présente également, mais dans des contextes qui ne sont pas directement en lien avec le handicap
- Il n'y a aucune référence à la notion d'*Access for All*

- **If so, how many times, and in what context were they referenced?**

- « Persons with disabilities » : 5 occurrences dont deux dans l'annexe statistique
 - Dans le contexte de l'accès à des services de santé de qualité pour la Région flamande uniquement, SDG3, p.16
 - Dans le contexte de la réforme en cours de l'enseignement en Communauté flamande pour la mise en œuvre d'un enseignement et d'un système de formation professionnelle inclusif, SDG4, p.19
 - Dans le contexte de l'emploi des personnes handicapées en Région wallonne, SDG8, p.35
 - UN-Target 8.5 et UNSTAT-Indicator 8.5.2 relatifs au SDG8, emploi décent pour tous
 - UNSTAT-Indicator 10.2.1 relatif aux personnes vivant sous 50% du revenu médian. Il est à noter que cette donnée statistique ne donne lieu à aucune exploitation dans le corps du rapport (SDG10, p40-42)
- "Disability" : 3 occurrences
 - Dans le contexte de la lutte contre l'inégalité des opportunités développée par le gouvernement flamand, SDG10, p.40

- Dans le contexte de l'amélioration des services disponibles pour les personnes handicapées, par l'utilisation du programme informatique "Handicare", SDG10, p.41
 - Dans l'introduction au SDG5, p.22 soulignant l'existence de problème de discriminations multiples à l'égard de femmes et jeunes filles handicapées
 - "Accessibility" / "accessible" : 5 occurrences
 - Dans le contexte de l'amélioration de la qualité de vie des personnes maladies chroniques, SDG3, p.14
 - Dans le contexte de l'accès aux services de soin primaires en Flandres
 - Dans le contexte générale de la réforme de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles, mais, en l'occurrence, il ne s'agit pas d'accessibilité pour les personnes handicapées, SDG4, p. 19
 - Dans le contexte de la lutte contre l'inégalité des opportunités développée par le gouvernement flamand, SDG10, p.40
 - Dans le cadre du déploiement de systèmes de transport intelligents, sans pour autant que le handicap soit particulièrement pris en compte, SDG11, p.43
 - Ces quelques mentions sont très ponctuelles, voir disparates et ne constituent pas une approche globale
- **Were the inputs from DPOs (your advocacy requests for instance) addressed in the report?**
 - Pas du tout, sauf pour ce qui est
 - de l'enseignement en Flandres, mais sans que le processus en cours ait réellement tenu compte des demandes des organisations représentatives de personnes handicapées : c'est seulement après 3 années de mise en œuvre qu'une forme de consultation se met en place
 - Par deux fois, il est fait longuement référence à la consultation préalable à la prise de décision et au système des « conseils d'avis ». Pourtant, les conseils d'avis de personnes handicapées qui existent aux différents niveaux constitutifs de la Belgique fédérale n'ont absolument pas été consultés. Ils ne sont pas non plus mentionnés dans les énumérations de conseils d'avis existant alors qu'ils ont pourtant une existence légale

- **Look how the inputs from the national disability community were addressed or not addressed.**
 - Le mouvement des personnes handicapées n'a pas été sollicité au cours du processus de rédaction du rapport
 - Alors que le NVR met en avant le fait qu'une version provisoire du rapport a été soumise aux conseils d'avis pour un travail de relecture, avec un délai d'un mois, il n'a été soumis à aucun conseil d'avis des personnes handicapées existant au niveau fédéral ou régional. Pourtant, ceux-ci ont une existence légale et sont régulièrement associés aux travaux de Coormulti dans le cadre des processus mis en place dans le cadre d'autres instruments de l'ONU, UNCRPD, notamment

Le BDF souhaite attirer l'attention sur les points suivants qui ne sont pas abordés dans le NVR alors qu'ils constituent des éléments importants en matière de prise en compte du handicap

- Globalement, le NVR de la Belgique se présente comme une juxtaposition d'éléments mis côte à côte. De ce fait, il apparaît clairement que l'action des gouvernements se développe de manière peu coordonnée
- Le rapport présente nombre de mesurette « à décharge ». Il ressort de cela l'impression d'un manque de vision globale et de planification de l'action des gouvernements en fonction d'une évaluation sérieuse des besoins.
 - Mettre fin à la pauvreté (SDG1, p.8-10)
 - Le contenu de la visite du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, le 15 avril 2015, faisait de ce point un des axes sur lesquels la Belgique devait fournir des efforts. Le BDF n'a rien vu en la matière depuis lors
 - L'accord de gouvernement fédéral du 9 octobre 2014 disait : *« Il ne saurait être question de laisser quiconque au bord du chemin, en ce compris les allocataires sociaux. Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté »*. A ce jour, le BDF n'a constaté aucune avancée en la matière
 - Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous âges (SDG3, p. 14-18)
 - Le NVR pointe différentes actions en faveur de groupe particuliers de personnes handicapées : personnes malades chroniques, personnes atteintes d'Alzheimer, personne présentant des troubles du spectre autistique. Tout cela est utile. Cependant, il manque une coordination de ces actions et un plan national

- Garantir un enseignement inclusif et équitable et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie (SDG4, p. 19-21)
 - L'enseignement doit être un droit inconditionnel, quel que soit la situation de la personne
 - L'enseignement doit apprendre à être plus qu'à savoir
 - L'enseignement spécialisé peut avoir sa raison d'être, mais la décision de suivre un enseignement spécialisé ne peut être imposée à l'enfant ne peut être hors choix de l'enfant
 - Les enseignants doivent être formé à la prise en compte des handicaps
 - Les passerelles entre enseignement inclusif et enseignement spécialisé sont insuffisantes

- Parvenir à l'égalité des genres et « empower » les femmes et les filles (SDG5, p.22-25)
 - Le NVR ne dit rien sur la situation des femmes et les filles handicapées
 - En dehors de citer l'existence de discriminations multiples dans l'introduction du SDG5, le NVR ne fait référence à aucune action visant à rencontrer cette problématique

- Promouvoir une croissance économique soutenable inclusive, un emploi complet et productif et un travail décent pour tous (SDG8, p.33-36)
 - Les éléments cités dans le NVR soulignent de facto le manque de cohérence de l'approche des gouvernements constitutifs de l'état belge
 - Il n'apparaît pas que la Belgique tient réellement compte des recommandations UNCRPD faites à la Belgique
 - Les « politiques d'activation » visent les personnes, notamment les personnes handicapées mais ne responsabilisent pas les employeurs
 - « Handicare » est un programme informatique, pas une « réforme »

- Rendre les villes ... inclusives, sûres, résilientes et soutenables (SDG11, p.43-44)
 - Le NVR aborde l'accessibilité en général, sans pointer les spécificités liées au handicap
 - Il manque une approche globale de la problématiques : il s'agit d'un ensemble de mesures sans réel lien entre elles. La présentation faite par le NVR fait bien ressortir le manque de planification et de coordination entre les niveaux de pouvoir, deux éléments pourtant présents dans les recommandations UNCRPD

- La thématique de l'accessibilité est trop vue du point de vue de l'accessibilité en chaise roulante : les autres situations de handicap semblent systématiquement méconnues, la problématique de la signalétique n'est pas abordée
 - En cas de manquement en matière d'accessibilité d'un lieu, les sanctions prévues par les législations en vigueur ne sont pas appliquées
 - Le NVR ne parle pas de la nécessité de rendre les lieux et espaces publics accessibles à tous
 - La formation des architectes à l'accessibilité reste un gros problème
- Assurer une consommation et une production soutenable (SDG12, p.45-47)
 - Le NVR ne dit rien sur le *Design 4 All* qui est inclus dans l'UNCRPD et serait un plus pour une production durable
 - Promouvoir de sociétés pacifiques et inclusive, accès à la justice pour tous, et institutions inclusives à tous les niveaux (SDG16, p.59-63)
 - Le NVR ne parle pas de la situation des enfant placés en institution pour personnes handicapées
 - Le NVR ne met pas suffisamment l'accent sur la nécessité d'une information utile et efficace. A ce titre, les sites internet doivent être rendus accessible à tous, y compris aux personnes utilisant la langue des signes et aux personnes qui ont besoin de langage simplifié
 - Sous la précédente législature, une modification de l'article 22ter de la Constitution avait été introduite au Parlement. Elle a été reprise sus cette législature mais n'est toujours pas votée : « Chaque personne en situation de handicap a le droit de bénéficier, en fonction de la nature et de la gravité de sa situation de handicap, des mesures qui lui assurent l'autonomie et une intégration culturelle, sociale et professionnelle »